

Promotion de la santé en faveur des élèves

Affaire suivie par :

Céline Staffolani

Infirmière conseillère technique

Tél : 05 87 01 20 27

Mél : sante.scolaire.ia19@ac-limoges.fr

DSDEN de la Corrèze

Cité administrative Jean Montalat

BP 314

19 011 Tulle cedex

Site internet : <http://www.ac-limoges.fr/dsden19>

Tulle, le 29 septembre 2020

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'Éducation nationale de la Corrèze

à

Madame la directrice, Monsieur le directeur,
S/c de Mesdames les inspectrices et de Messieurs les
inspecteurs de l'Éducation nationale chargé(e)s de
circonscription

Objet : prévention du risque amiante.

La prévention de l'exposition des personnels et des élèves au risque lié à l'inhalation de fibres d'amiante, ainsi que le suivi des personnels qui auraient pu être exposés durant leur vie professionnelle, demeurent des priorités ministérielles qu'il convient de réaffirmer.

Afin de **renforcer l'information** sur le risque amiante, le ministère publie un guide d'information amiante destiné aux personnels et, en parallèle, un guide de prévention destiné aux chefs de service ; vous trouverez les liens vers ces deux guides ci-dessous :

- Guide d'information destiné aux personnels ([lien](#))
- Guide de prévention destiné aux chefs d'établissements et de services ([lien](#))

Des précisions sur les modalités de prévention du risque amiante dans les écoles et les services figurent dans les orientations stratégiques ministérielles en ligne à la [page santé et sécurité](#) du ministère.

Je vous remercie de votre implication dans ce domaine.

SIGNÉ

Dominique MALROUX

